



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Canicule : le Premier ministre réunit la cellule interministérielle de crise

Sébastien Lecornu, Premier ministre, a présidé ce samedi 20 juin à 11h00, au ministère de l'Intérieur, la cellule interministérielle de crise (CIC) consacrée à l'épisode de canicule qui touche actuellement le territoire national. Cette réunion s'est tenue en présence des ministres de l'Intérieur, des Armées, du Travail, de la Transition écologique, de l'Agriculture, de l'Éducation nationale, de la Culture, de la Santé, de l'Aménagement du territoire, de l'Enseignement supérieur, des Sports et des Transports.

#### 1. Un épisode similaire à la grande canicule d'août 2003

L'épisode de chaleur, qui a débuté le 17 juin, est qualifié par Météo-France « **d'étendu, durable et intense** ». Soixante départements sont actuellement placés en vigilance orange canicule. Une nouvelle hausse des températures est attendue à compter de demain, dimanche, et se prolongera la semaine prochaine, avec des maximales comprises entre 38 et 40°C, localement davantage.

Plusieurs départements pourraient basculer en vigilance rouge dans les prochaines heures.

#### 2. Un impératif : permettre à notre système de santé de tenir dans la durée

Cet épisode, par ses caractéristiques, peut mettre **durablement en tension nos services de santé, et en première ligne les hôpitaux**.

En conséquence, le Gouvernement engage une pleine mobilisation de tous les services de l'État, des préfets, des agences régionales de santé, des services de secours, **pour permettre à notre système sanitaire de tenir dans la durée. C'est une priorité absolue, et c'est ce qui justifie une série de décisions de précaution.**

#### Fête de la musique :

À l'approche des célébrations de la fête de la musique, le Gouvernement a décidé de laisser aux organisateurs d'événements le soin d'adapter localement les festivités aux conséquences de la canicule.

Néanmoins, il appelle à limiter et contrôler la consommation d'alcool afin de préserver les services de secours et de soins et de permettre aux soignants de se concentrer sur la prise en charge des personnes les plus vulnérables. Les préfets prendront des arrêtés d'interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique dans les départements placés en vigilance rouge.

Dans cet esprit, pour tous les évènements organisés par l'État et ses opérateurs, consigne est donnée de ne pas proposer d'alcool.

#### 3. Une doctrine globale : un pilotage au plus près des territoires

Conformément aux plans ORSEC et ORSAN, la gestion opérationnelle de la canicule est déléguée aux préfets, chargés de coordonner l'ensemble des services de l'État, **afin qu'elle soit réalisée au plus près des réalités locales** et en lien direct avec les élus locaux, en particulier les maires.

Concrètement, dès qu'un département est placé en vigilance rouge, le préfet est chargé de s'assurer de :

- l'annulation / report des manifestations sportives de plein air ;
- la substitution de lieux couverts climatisés pour des évènements initialement prévus en plein air ;
- la diffusion des recommandations adressées aux employeurs pour adapter l'organisation du travail et assurer leur obligation de protéger les travailleurs et les stagiaires, notamment pour les métiers exposés, l'encouragement du télétravail chaque fois que cela est pertinent, et l'adaptation de la présence en entreprise des stagiaires de seconde ;
- l'organisation, chaque fois que cela est pertinent, du passage en télétravail des agents de l'État et l'aménagement des horaires de travail.

Les présentes prescriptions peuvent aussi être déclenchées territorialement après échanges avec les acteurs locaux.

En ce qui concerne la scolarisation des élèves, la fermeture d'une école ou d'un établissement est possible en dernier recours, lorsque l'ensemble des mesures de prévention mises en œuvre ne permet plus d'assurer l'accueil des élèves et des personnels dans des conditions satisfaisantes de sécurité.

S'agissant **des examens organisés par l'Éducation nationale**, les recteurs pourront décider, en fonction des conditions constatées dans chaque centre d'examen, d'un plan d'étalement des épreuves en les reportant de l'après-midi aux matinées des jours suivants.

Enfin, un suivi très strict des conditions de vie et de bien-être des **animaux** sera effectué par les services de l'État, tant pour les animaux d'élevage que pour les animaux confiés en animalerie ou ceux placés dans des zoo et réserves naturelles.

#### 4. Une mobilisation des services de l'État d'importance vitale

**L'ensemble des dispositifs de sécurité civile – civils et militaires - en matière de prévention des incendies et des feux de forêts ont été mis en alerte.**

Il a été donné instructions aux services de l'État d'assurer un suivi rapproché de l'alimentation en eau des centrales nucléaires.

Les infrastructures de transports seront par ailleurs particulièrement surveillées, afin de garantir le transport du public dans des conditions de sécurités optimales.

Enfin, **le Premier ministre a demandé aux ministres de continuer les travaux en cours de planification pour mieux s'adapter aux vagues de chaleur à l'avenir.**

Dans la droite ligne du plan d'électrification qui permet de s'appuyer sur une production d'électricité décarbonée et abondante, il a notamment été rappelé la nécessité de développer des systèmes destinés à rafraîchir les bâtiments, si besoin *via* la climatisation.

Les ministres, dans leur champ de compétences respectif, seront amenés à préciser les mesures et décisions énoncées.

Une prochaine CIC se tiendra dimanche à 18h au niveau des directeurs de cabinet.